

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : **29**

En Exercice : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Pour : 25

Séance ordinaire du 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois

et le 5 avril à 19 heures

**Date de Convocation :**

29 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

**M. Louis DRIEY, Maire**

Mme Brigitte MACHARD ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Géraldine ORTEGA ; Mme Gilberte LAVESQUE. Mme Chantal COUDERC ; M. Jean-Pierre MARTIN ; M. Guy KOLOMOETZ ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; Mme Majida TRID ; Mme Sophie TOUCHARD ; M. Philippe PATITUCCI ; M. Georges BOUTINOT ; Mme Yolande SANDRONE ; Mme Yasmina VAUDRON ; Mme Valérie FLACO.

**Ont donné pouvoir :**

M. Michel VIDAL procuration à Mme Françoise GRANDMOUGIN

Mme Patricia RICHAUD procuration à Mme Géraldine ORTEGA

Mme Julie DAMERY procuration à Mme Brigitte MACHARD

M. Ilan ANDRES procuration à M. Guy KOLOMOETZ

M. Frantz CHOPLIN procuration à Mme Yasmina VAUDRON

**Absents:** MM. Bernard VIAL; Christophe RIGAUD; Gaëthan FLORES;

Mme Marie-Roger CUSCHIERI

**Secrétaire de séance:** Mme Brigitte MACHARD

**Délibération n°32 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE L'APAP ET LA COMMUNE DE PIOLENC DANS LE CADRE DU MARCHE DE L'AIL NOUVEAU.**

Rapporteur : Mme Géraldine ORTEGA

Le rapporteur expose :

Le Conseil municipal est amené à approuver la convention de partenariat, à intervenir entre l'APAP (Association des Producteurs d'Ail de Piolenc) et la Commune dans le cadre de l'animation réalisée lors du marché de l'ail nouveau.

Le montant de la subvention forfaitaire annuelle accordée à cette association pour la réalisation d'une course est fixé à 1000 €.

Cette convention est établie pour 3 années, soit jusqu'en 2025.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

**Délibération n°32 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE L'ADAP ET LA COMMUNE DE PIOLENC DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE L'AIL NOUVEAU.**

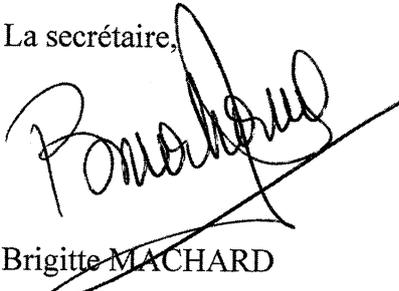
Approuve la convention de partenariat, à intervenir entre l'APAP (Association des Producteurs d'Ail de Piolenc) et la Commune dans le cadre de l'animation réalisée lors du marché de l'ail nouveau.

Précise que la subvention forfaitaire annuelle accordée à l'association pour la réalisation de cette course est fixée à 1000 € par an,

Indique que cette convention est établie pour 3 années, soit jusqu'en 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,



Brigitte MACHARD

Le Maire,



Louis DRIEY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20230405-23-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Affichage : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation Le Maire,  
Louis DRIEY

